

Bulletin du 27 mars 2020

Le bulletin est disponible sur le site de la commune : www.mairie-goulven.fr et sur celui de la CLCL : www.clcl.bzh
Pour recevoir régulièrement le bulletin d'informations dans votre boîte mail, vous pouvez vous inscrire en mairie.
Le prochain bulletin paraîtra le 10 avril 2020, merci d'envoyer vos articles avant le 8 avril 2020.

INFOS PRATIQUES

Mairie : ☎ 02.98.83.40.69. – Courriel : mairie.goulven@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h.

Permanence du maire et ses adjoints sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez téléphoner au 06.75.12.17.91.

Le contenu des annonces diffusées dans le bulletin, n'engage que leurs rédacteurs.

Ordures ménagères : Ramassage des bacs jaunes le mercredi 1^{er} avril.
Ramassage des bacs gris le jeudi 9 avril. Pensez à sortir vos bacs la veille au soir.



Organisation des commerces de Goulven.

Tout est fait pour éviter la manipulation et éventuellement la contamination des produits.

Épicerie À Coté

Pour les personnes à mobilité réduite, l'épicerie peut vous livrer à domicile. Pour cela, commander par téléphone 0298834911 ou envoyer votre liste par mail. yaelbusson@hotmail.fr Paiement par chèque ou espèces.

Vente à la ferme EARL Quéré

Pour les raisons que vous connaissez, on ne peut plus, jusqu'à nouvel ordre, se servir soi-même. Commander par sms au numéro 0663581130 ou par téléphone au même numéro. La ferme vous contactera pour vous dire que la commande est prête. Sur place, vous pourrez demander des produits complémentaires. Livraison possible. Paiement par carte et chèque.

Isolement

Nous contactons les Goulvinois qui nous semblent être isolés.

Si vous êtes dans une situation qui nécessite une assistance, vous pourrez en informer la mairie au 0298834069 ou par mail mairie.goulven@wanadoo.fr ou encore sur le numéro d'urgence que vous trouverez sur le BIM.

Les bonnes relations de voisinage n'ont pas attendu les recommandations de l'Administration pour mettre en place des actions de solidarité (approvisionnement, pharmacie...). Toutefois, il reste clair que les gestes barrières doivent être respectés à la lettre.

Solidarité – entr'aide

L'association « Solidarité Cote des Légendes » se propose pour une assistance aux personnes en difficulté.

La Croix Rouge s'organise au niveau national avec une déclinaison au niveau local pour faire face au COVID 19.

Une conciergerie se met en place sur le territoire. Un seul numéro 09 70 28 30 00 :

- pour les demandeurs isolés : proposition de panier à livrer par la CROIX ROUGE avec leur véhicule : 1 bénévole CROIX ROUGE et 1 bénévole autre/paiement par chèque et le demandeur doit prévoir un contenant à la porte pour éviter tout contact physique

- pour une cellule d'écoute

- pour les volontaires : bénévoles de moins de 70 ans, sans problème de santé, et respectant les barrières sanitaires. Nécessité d'appeler le numéro vert 09 70 28 30 00 pour question d'assurance et pour qu'il soit rappelé

Le Centre Socioculturel de Lesneven met en place une plateforme de solidarité « Solidair'Breizh » au 07.69.20.82.36 en lien avec la Fédération des centres sociaux afin d'aider les personnes isolées ou fragiles qui ont besoin d'aide pendant la période de confinement. Nous recensons les besoins et recherchons des bénévoles à proximité pour y répondre. Il s'agit de la livraison de courses (alimentation, pharmacie) pour des personnes âgées ou fragiles et de conversations téléphoniques pour maintenir un lien social (personnes seules). Les demandes sont traitées par téléphone avec un professionnel du Centre socioculturel qui prendra tous les renseignements nécessaires Vous pouvez également laisser un message en indiquant votre nom, l'objet de votre appel et votre numéro de téléphone. Si la demande est pertinente, dès que possible, nous revenons vers vous pour une

mise en relation avec un bénévole. La réalisation des tâches d'aide et de soutien se fait sans contact afin d'assurer une protection maximale des personnes aidantes et aidées.

Des particuliers se proposent pour préparer des repas à l'intention des familles de personnel soignant afin que ceux-ci disposent d'un peu plus de temps pour être disponibles auprès de leurs enfants. La mise en contact peut se faire via la mairie (02.98.83.40.69 ou mairie.goulven@wanadoo.fr)

Don du sang : dans le contexte de l'épidémie, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Ainsi les EFS vous attendent en collecte sauf si vous présentez des symptômes grippaux. Les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de l'EFS sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Rens sur le site de l'EFS.

Appel à volontaires. Face aux tensions en ressources humaines dans les établissements de santé, l'Agence Régionale de Santé Bretagne (ARS) met en place un dispositif d'appel à volontaires : l'application medGo=Renforts-Covid à l'intention des étudiants, professionnels actifs ou retraités. Ce dispositif s'élargira prochainement aux structures prenant en charge des personnes âgées ou en situation de handicap.

Règlementation

- La Préfecture du Finistère a interdit l'accès aux plages, ainsi qu'aux sentiers littoraux. Le GR34 est donc interdit, y compris entre la digue et la route de Plouneour-Trez.
- Jusqu'au 15 avril 2020 à minuit, dans l'ensemble des communes du département du Finistère, sont interdites de 22 heures à 5 heures le lendemain : l'ouverture des restaurants et débits de boissons mentionnés à la catégorie N de l'arrêté du 25 juin 1980 et exerçant une activité de livraison ou de vente à emporter ainsi que toute activité de livraison aux particuliers, à l'exception des livraisons aux personnes âgées de 65 ans et plus au titre des aides prévues à l'article L.113-1 du code de l'action sociale et des familles.
- Seuls les déplacements pour les soins urgents ou les soins répondant à la convocation d'un médecin sont autorisés. Les changes par téléphone et l'usage de la téléconsultation doivent être privilégiés. Il est toutefois rappelé dans ce cadre que ces mesures de confinement et l'adaptation du système de santé à la prise en charge des patients Covid19 ne doivent pas conduire les patients, notamment ceux relevant de pathologies chroniques (diabète, pathologies cardio-vasculaires...) à retarder ou à renoncer aux soins nécessaires et à la continuité des prises en charge, malgré cette période de crise sanitaire.

Divers

- Une crise sanitaire peut accentuer les violences intrafamiliales. En cas d'urgence, appelez le 17.
- Plateforme de signalement des violences : <https://www.service-public.fr/cmi>
- Enfance maltraitée : appelez le 119
- Le 3919 (violences conjugales) demeure ouvert, mais c'est une ligne d'écoute et non d'urgence
- Service « Ecoute parents » : la permanence téléphonique d'aide psychologique continue de fonctionner et est accessible aux parents du Finistère tous les jours, aux horaires habituels au 02.98.43.21.21 et par mail via le site www.parentel.org. Des entretiens téléphoniques sur rendez-vous sont possibles en dehors des permanences.
- « PASAJ » service « Ecoute jeunes » : les permanences téléphoniques d'aide psychologique du soir (20h/23h) et du mercredi après-midi (14h/17h) sont accessibles aux 12-25 ans du département. Renseignements sur www.pasaj.fr
- « Parent'age » service d'aide psychologique pour les personnes âgées et/ou handicapées et leurs familles : permanence téléphonique le mardi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et de 16h à 19h au 02.98.43.25.26 (répondeur en dehors des heures d'ouverture) et par mail parentage@parentel.org
- L'URPF ouvre une permanence téléphonique pour les soignants, les travailleurs sociaux, les éducateurs, les assistants familiaux au 06.67.59.42.35. Un/e psychologue reçoit les appels tous les jours. Contact possible par mail : contact@parentel.org. Possibilité de laisser un message sur le répondeur pour être rappelé à l'heure qui convient.

Agriculture

En cette période de ralentissement économique, des dispositions législatives et réglementaires vont permettre aux salariés qui subissent une mesure d'activité partielle de conclure un contrat de travail avec une entreprise du secteur agricole :

- le salarié pourra cumuler son indemnité d'activité partielle avec le salaire de son contrat de travail dans la filière agroalimentaire sous réserve que son employeur initial lui donne son accord pour respecter un délai de prévenance de 7 jours avant la reprise du travail.
- l'employeur de la filière agroalimentaire qui embauche le salarié en activité partielle devra libérer le salarié de ses obligations sous réserve du même délai de 7 jours.
- les bénéficiaires du fond de solidarité pour les très petites entreprises, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales pourront cumuler le versement par le fonds (1500€ début avril sur demande après du site des impôts) avec des contrats courts dans les entreprises agricoles et agroalimentaires.

Offre d'emploi

Les agriculteurs de Goulven recherchent du personnel pour la campagne d'échalotes.

Si vous êtes volontaire, contactez la mairie qui transmettra

Chambre d'Agriculture : de nombreuses questions, problématiques, difficultés économiques, sociales, fiscales règlementaires se posent et vont se poser aux agriculteurs et agricultrices dans les prochains jours. Pour y répondre, les conseillers et experts métiers sont à leur disposition au 0801 902 369. Publication en permanence d'informations actualisées sur le site : www.chambre-agriculture-bretagne.com

Entreprises

Le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien aux entreprises dont l'activité est impactée par le Covid 19 :

- des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts)
- des remises d'impôts directes dans le cadre d'un examen individualisé des demandes
- soutien pur négociateur avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires
- garantie des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie
- maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé
- appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises
- non application des pénalités de retard dans le cadre des marchés publics

Plus d'informations sur : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Pour toute information : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

✂ **A louer au rez-de-chaussée de la « Résidence de l'enclos »,** appartement T1, normes PMR pour personne âgée / handicapée, libre. Contactez la mairie.



Vie Paroissiale

Communauté chrétienne de la côte des légendes

Les messes célébrées en public sont supprimées jusqu'à nouvel avis.

Les préparations d'obsèques religieuses ont lieu dans les cimetières et sont célébrées en présence d'un petit nombre de personnes respectant les distances requises entre elles.

Quand ce sera possible et en concertation avec la famille, une célébration d'obsèques aura plus tard à l'église paroissiale.

Les préparations et célébrations des baptêmes et mariages sont reportés.

Les célébrations liturgiques de la Semaine Sainte se dérouleront sans la présence physique des fidèles.

Permanence téléphonique pour la communauté de la Côte des Légendes : 02.98.83.40.59 entre 10h et 11h.

Les prêtres assurent un accueil téléphonique chaque soir de 17h à 19h au 02.98.83.00.43

Pour garder un lien paroissial, visitez le site ndfolgoet.fr



Communauté de communes

Contact : 12 boulevard des Frères, BP 75, 29260 LESNEVEN ; Tél. : 02.98.21.11.77.

Contact@cc-pays-de-lesneven.fr www.pays-lesneven.fr



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

L'accueil téléphonique est assuré le matin.

L'épicerie solidaire est ouverte les mardis et vendredis après-midi. Le public ne pénètre pas à l'intérieur de l'épicerie mais passe sa commande à l'entrée.

La maison des services publics, la Caisse d'assurance maladie, la déchetterie, l'espace Kerjezequel et le point info-jeunesse sont fermés.

Les tournées de collecte des ordures ménagères sont maintenues. Les accès aux points d'apport volontaire sont libres (merci de ne pas laisser vos sacs au pied des colonnes).



Informations diverses

Suite aux mesures prises concernant l'épidémie de coronavirus, nous avons décidé, nous les infirmières de Brignogan de fermer la permanence située au 6 avenue du général de Gaulle à Brignogan.

Nous assurons tous les soins à domicile avec des mesures d'hygiène strictes.

Prenez bien soin de vous et merci de votre compréhension.

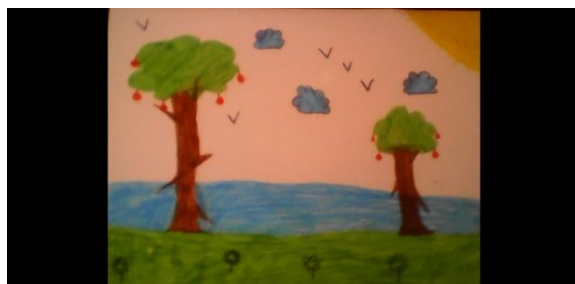
Les infirmières de Brignogan.



ASP-Respecte du Léon : GEFE. Afin de respecter les recommandations gouvernementales et après concertation, l'association Respecte du Léon a décidé d'annuler le groupe de parole des Familles Endeuillées du jeudi 9 avril 2020.



CLIC. Suite au contexte actuel, nous vous informons que notre accueil physique est fermé jusqu'à nouvel ordre. De même, nous n'effectuons plus de visite à domicile. Nous assurons une permanence téléphonique, le matin de 9h à 12h. Ainsi, nous restons en soutien aux familles, aux personnes âgées et aux professionnels. N'hésitez pas à nous envoyer un mail si besoin, nous consultons notre messagerie quotidiennement. Bon courage à tous dans cette période mouvementée. Tél 02 98 21 02 02 le lundi, mardi et mercredi matin



Un grand merci aux élèves de l'école de Goulven qui ont illustré ce bulletin. Ils ne sont pas en vacances : ils télétravaillent.

Mémento

Pharmacie de garde : ☎ 32 37 (serveur vocal)

Médecin de garde : pour les urgences, du samedi soir au lundi matin 8h et jours fériés, composez le 15.

Chirurgien-dentiste : 02.98.90.55.77.

Secours en mer : Cross Corsen ☎ 02.98.89.31.31 – du littoral au 16.16, en mer VHF canal 16.

Service de soins infirmiers à domicile « Les Amitiés d'Armor » aides-soignants à domicile 7j/7. Goulven ☎ 02.98.84.61.44

ADMR Plouider/Goulven : permanences lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10h à 12h ☎ 02.98.25.49.33.

ADS services d'aide et de soins à domicile, équipe mobile spécialisée « Alzheimer », portage de repas, télé-assistance. Permanences de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. Contact : 02.98.21.12.40, 70 rue Anita Conti 29260 LESNEVEN. www.ads.llp.fr

AD Seniors : accompagnement, aide et assistance à domicile aux personnes âgées dans les actes du quotidien. AD Nord Finistère, 32 av. F. le Corre, 29260 Lesneven, 02.98.43.19.22. www.adseniors-brest.com

Déchetterie de Lesneven (Gouerven) : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 ☎ 02.98.21.09.36.

Lyonnaise des eaux : du lundi au vendredi de 8h à 19h, samedi 8h/13h ☎ 0810.398.398 – Urgences 24h/24 ☎ 0810.898.898.

Electricité : ☎ 0810.333.029.

Cabinet infirmier de la butte (SCP Simon-Le Guen-Calvez-Colin Barrand) 4, place Saint Didier, Tél. : 02.98.25.40.06. Soins assurés 7j/7, 24h/24. Permanences au cabinet tous les jours 13h30-14h sauf dimanches et fériés.

Cabinet Infirmier Le Gléau-Letissier/ Grignou/Bleas : 6 avenue Général de Gaulle, Brignogan ☎ 02.98.83.55.25. **Cabinet infirmier Corlosquet, Rault,**

★ **A côté :** café tabac alimentation, dépôt de pain, produits régionaux, expositions temporaires, multiservices (Télégramme, Butagaz, cars Bihan, timbres-poste, wifi zone, scans et photocopies ...), 13 rue de l'église, Goulven 02.98.83.49.11.

★ **Le Gouil Couverture**, entretien et réparation de toiture. Tél. : 06.03.56.30.95. legouilcouverture29@hotmail.com

★ **Entreprise GCE (Goulven) :** électricité, plomberie, chauffage – neuf et rénovation, dépannage et entretien des chaudières fioul, gaz et pompe à chaleur. ☎ 06.86.52.09.66. mail : gce29@orange.fr

★ **Atelier Barr Avel, Kerizel, Christian Uguen :** pose de fenêtres, placo, lambris, isolation, parquet, terrasse et extension bois. Réparation navale et hivernage. Tél. : 06.23.11.41.94. mail : atelier-barravel@orange.fr

★ **Correctrice**, ayant de l'expérience dans l'enseignement, donne des cours de soutien en français : remise à niveau, préparation à un examen, aide particulière aux dysorthographiques et aux dyslexiques. Chèques CESU acceptés. Renseignements au 02.98.83.48.04. ou 06.84.73.08.59.

★ **Pennarweb.com (Goulven)** conception, gestion sites et boutiques internet. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

★ « **Les notes bleues** » : cours de musique personnalisés enfants, adultes. Piano, guitare trompette. Jazz, blues, musiques variées. Alain Jacq : 06.24.07.33.32

Stamm à Plouneour-Trez, au Bourg. Soins infirmiers à domicile 24h/24, permanences au cabinet du lundi au vendredi de 8h à 8h30 sans rendez-vous. ☎ 02.98.83.55.44.

Puéricultrice de la PMI : sur rdv le mardi matin et sans rdv le jeudi matin au CDAS de Lesneven, 6 bd des frères Lumière ☎ 02.98.83.23.66.

Correspondants Ouest-France : Thierry MAHEAS ☎ 06.74.30.46.19.

thierry.maheas@wanadoo.fr Télégramme : Gylène CARADEC

☎ 06.70.85.62.60. gyloucaradec@yahoo.fr

Assistante sociale : permanence le mardi de 9h à 11h45 au CDAS, 6 Bd des frères Lumière, Lesneven, ☎ 02.98.83.23.66.

Réseau de santé RESPECTE : soins palliatifs ou de support ☎ 02.98.30.70.01., du lundi au vendredi 9h 17h, www.respecte.org, asp.respecte@wanadoo.fr

Conseillers départementaux : Pascal Goulaouic, Mairie de Plouneour-Trez, ☎ 02.98.83.41.03, pascal.goulaouic@finistere.fr et Mme Lédie LE HIR, mairie de Plouguerneau, ☎ 02.98.04.59.54, ledie.lehir@finistere.fr

ADAPEI Section territoriale de Lesneven (association départementale des parents et amis de personnes handicapées mentales), Contact : ☎ 02.98.25.64.21 ou 08.77.66.50.58.

Maison des personnes handicapées : 1 C, rue Félix Le Dantec, 29018 Quimper Cedex ☎ 02.98.90.50.50 (ex-COTOREP)

Permanence de Mme Melchior, députée 54 Quai de Léon à Landerneau, tel. : 02.29.63.92.41. du lundi au vendredi de 9h/ 12h et 13h30 à 17h30.

Les offres d'emploi en agriculture sont consultables sur : www.anefa-emploi.org toutes les formations de l'agriculture sont sur : www.agrimetiers.comhttp://www.anefa-emploi.org

REPAM (Relais Enfants Parents Assistants Maternels) : 06.47.82.78.48 repamdeslegendes@gmail.com

